Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260417-20260304-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à 18 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 10 avril 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, EON Catherine, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, CARRIER Jean, COLLET Philippe, LE GONIDEC Julie, LIBOUBAN Nicolas, DELVALLEE Bruno, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procurations : M. JOUBIN David à M. COLLET Philippe
Mme ANDREUX Muriel à Mme LE GRAET Karine
Mme LE MEUR Anne-Marie à Mme LE GONIDEC Julie

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents 12 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe
Présente : ROLLAND Florence – secrétaire de Mairie

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Les taux de référence 2025 sont les suivants :
- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de 41,40 %
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter les taux votés en 2026 :

- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de 41,40 %
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

Le Maire,

Mme LE GRAËT Karine

MAIRIE D'YVIAS
2930